

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28/01/2025**

**NOMBRES DE MEMBRES**

Afférents au Conseil	Présents	Nombre de procuration
15	13	1

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt huit janvier, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Maleville conformément à la délibération 2024-07-01 du 26/08/2024, sous la présidence de Madame Fabienne SALESSES, Maire.

Date de la convocation :  
24/01/2025

**Présents** : Fabienne SALESSES – Maire, Benoit GINESTE, Josiane GRES, Emmanuel TOURNEMIRE, Jean-Philippe BEDEL – Adjoint, Marguerite DIEUDE, Aurore FILHOL, Philippe GAUDON, Denis GUIRAUD, Véronique JALRAN, Anastasia KWIATKOWSKI, Marie-Elisabeth PONS, Vincent POURCEL.

**Absents excusés** : Stéphanie Gilhodes-Lherm, Samuel Tournier.

**Procuration** : Samuel TOURNIER à Véronique JALRAN.

**Secrétaire de Séance** : Jean-Philippe BEDEL.

**Opération cœur de village : Plan de financement**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Vu les articles 34 et 72 de la constitution portant sur la libre administration des collectivités territoriales,

Vu la délibération 20240203 du 19 février 2024 portant sur le plan de financement de l'opération Cœur de Village,

Vu la délibération 20240901 du 28 octobre 2024 portant sur la maîtrise d'œuvre de l'opération Cœur de Village,

Vu la circulaire préfectorale en date du 22/11/2024 portant sur la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et les catégories d'opérations subventionnables pour 2025,

Considérant que lors de la réunion du 17 janvier 2025 avec les différents partenaires financiers, plusieurs possibilités de financement ont été évoquées,

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'opération Cœur de Village, il y a lieu de déposer des dossiers pour demander des subventions auprès des différentes administrations et collectivités en fonction du chiffrage ci-dessous :

Les travaux de la première tranche comprenant les abords de l'école et l'aménagement du carrefour s'élèvent à un montant HT de ..... 378 629.80 €

La maîtrise d'œuvre en HT est de ..... 29 459.36 €

Les études complémentaires en HT sont de ..... 2 110.00 €

soit un montant global HT pour la tranche 1 arrondi à ..... 410 200.00 €

Madame le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès de l'état dans le cadre de la DETR, de l'Agence de l'eau, de la Région et du département, selon le plan de financement suivant :

*Acte rendu exécutoire après publication et  
dépôt en Sous-Préfecture du .....*

Montant total des travaux HT de ..... 410 200.00 €  
avec les financements prévisionnels suivants :

	Montant éligible	Taux	Montant sollicité
DETR - Phase 1	285 057.00 €	25 %	71 264.25 €
DETR - Phase 2	116 749.00 €	25 %	29 187.25 €
Agence de l'eau	66 000.00 €	70 %	46 200.00 €
Agence de l'eau	44 000.00 €	50 %	22 000.00 €
Conseil régional	110 000.00 €	13 %	14 300.00 €
Département	410 200.00 €	20 %	82 000.00 €
Total sollicité aides publiques		64.59 %	<b>264 951.50 €</b>
MAIRIE autofinancement			145 248.50 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'approuver le plan de financement ci-dessus présenté,
- de déposer un dossier de demande de subvention auprès des différents partenaires listés,
- de donner pouvoir à Mme le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier de financement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
**Fabienne SALESES.**

